



Réponse du Premier ministre, Luc Frieden, et du ministre des Affaires étrangères et du Commerce extérieur, Xavier Bettel, à la question parlementaire n°4513 du 21 juillet 2026 de l'honorable Député Mars Di Bartolomeo.

1. Combien de directives européennes sont actuellement en attente d'être transposées par le Luxembourg ? De quelles directives s'agit-il ? Quel est leur objet et la date limite de transposition applicable ?
2. Combien de ces directives font actuellement l'objet d'un projet de loi en procédure ? Quel est leur objet et la date limite de transposition applicable ? Dans quel délai avant l'échéance de transposition ces projets de loi ont-ils été déposés ?
3. Pour combien de directives en attente de transposition aucun projet de loi n'a été déposé à ce jour ? De quelles directives s'agit-il ? Quel est leur objet et la date limite de transposition applicable ?
4. Est-ce que le gouvernement entend veiller à l'avenir à ce que les projets de loi portant transposition d'une directive de l'Union européenne soient déposés suffisamment tôt — un délai d'au moins un an avant l'échéance de transposition paraissant souhaitable — afin de permettre aux commissions parlementaires concernées d'examiner ces textes en toute sérénité ?

Le Gouvernement renvoie l'honorable Député à la réponse apportée à la question parlementaire n°4172 de l'honorable Députée Sam Tanson, qui traite de la politique du Gouvernement en matière de transposition des directives de l'Union européenne, notamment de l'organisation des travaux de transposition, du respect des délais de transposition ainsi que des éléments pris en considération dans la planification des projets de loi de transposition.

Les considérations développées dans cette réponse demeurent pleinement applicables aux questions soulevées dans la présente question parlementaire.

Il est par ailleurs rappelé que le Gouvernement s'est engagé de fournir des mises à jour régulières sur l'état de transposition des directives de l'Union européenne à la Chambre des Députés, dont la dernière version est datée au 17 août 2026.

Luxembourg, le 20 août 2026

Le Premier ministre,
(s.) Luc FRIEDEN